

Résumé de la correspondance entre Véronique Hargot et le cardinal De Kesel

- **En vert : réfutations de Véronique Hargot**

22 mai 2018 :

→ **Véronique Hargot** écrit au **cardinal De Kesel** (copie à Mgr Kockerols et l'abbé Claude Castiau) :

- (...) demande de la « **réhabilitation de la chapelle du Très-Saint Sacrement de Miracle** »

- (...) demande d'une « fête solennelle en 2020 (un Congrès Eucharistique Régional ? Européen en complément du Congrès Eucharistique International à Budapest ?), qui serait célébrée à l'occasion du **Jubilé de ce miracle eucharistique** (650 ans) »

- (...) « **creuser et clarifier ensemble les questions restées en suspens**. La première est de savoir **ce qu'il en est de résidus eucharistiques** subsistant éventuellement dans l'ostensoir exposé dans la salle du trésor de la cathédrale

-(...) « Parce que nous avons des **preuves formelles que des vestiges eucharistiques du Très-Saint Sacrement de miracle ont subsisté au minimum 430 ans, et vu d'autres informations très importantes qui nous sont parvenues récemment quant à leur conservation et parcours**, nous estimons que la question mérite d'être approfondie ensemble ».

-(...)« d'autres questions à aborder ensemble, telles que **l'accès payant** dans un espace qui n'est sans doute pas officiellement désacralisé et qui contient des reliques que nous souhaitons vénérer »

25 juin 2018

→ **Le Cardinal De Kesel** répond à **Véronique Hargot**

- (...) « Il ne me semble **pas opportun de changer la destination de l'espace muséal** (...) pratique de la plupart des grandes églises historiques dans toutes les villes d'Europe ...(autres) lieux destinés à la prière (dans la cathédrale) »

-(...) « Tenant compte de nos responsabilités vis-à-vis de la communauté juive et pour le bien de l'Eglise, il me semble tout aussi **peu opportun d'organiser une commémoration en 2020**. En effet, **les plus récentes recherches scientifiques ont démontré l'historicité contestable tant de la « profanation » que des faits miraculeux qui l'auraient suivi**. Ces études ont aussi montré **l'antisémitisme avéré des accusations tendancieuses à l'égard des juifs**. Revenir sur ces prétendus événements ne pourrait que **nourrir un comportement que l'Eglise combat résolument depuis le Concile Vatican II** »

- **Malgré la demande de l'auteur, le cardinal De Kesel n'a pas donné d'indications sur ces « récentes recherches scientifiques ont démontré l'historicité contestable tant de la « profanation » que des faits miraculeux ».**
- **Il s'agit, d'après l'abbé Janthial, des études du P. Lefèvre qui était archiviste à la cathédrale. Or, le Père Lefèvre confirme l'authenticité historique du vol et de la profanation. Le cardinal conteste donc la recherche historique récente qu'il reproche à V. Hargot de n'avoir pas consultée. Quant au miracle, le Père Lefèvre n'a pas de documents en ses mains qui l'atteste historiquement mais il n'affirme pas pour autant sa non-historicité.**

-(...) « ...je ne puis que **souscrire à l'avis rédigé par la Commission nationale catholique pour les relations avec le monde juif (CNCJ)** à propos de votre dernier ouvrage ».

- Voir commentaires dans le rapport de la CNCJ

-(...) « Quant à l'ostensoir exposé à la cathédrale auquel vous faites allusion, il a fait l'objet d'une **étude approfondie par une Commission ad hoc** que j'ai nommée à cette fin ».

- **A propos d'une étude approfondie, on peut en douter, à la lecture du rapport (très superficiel, partial, non scientifique) de la Commission d'enquête (cfr onglet Commission d'enquête)**

-(...) « Les personnes qui souhaitent **vénération des reliques** peuvent se faire connaître au moins 48 h à l'avance auprès du secrétariat et recevront **l'accès libre** à la relique concernée ».

- Qui a connaissance de cette règle ?

9 juillet 2018

→V. Hargot envoie un mail au cardinal De Kesel

-(...)« puis-je me permettre de vous **demandeur les références des « récentes recherches scientifiques qui ont démontré l'historicité contestable tant de la profanation des faits miraculeux qui l'auraient suivi »** (selon les termes de votre courrier), et **« la recherche historique qui a permis de contester sérieusement l'authenticité du miracle »** (selon les termes du rapport de la CNCJ) ? »

Sans réponse

22 octobre 2018

→V. Hargot renvoie une lettre à Mgr De Kesel

-J'ai appris par le P. Dominique Janthial que « *les récentes recherches scientifiques qui ont démontré l'historicité contestable tant de la profanation des faits miraculeux qui l'auraient suivi* » sont les études chanoine Placide Lefèvre. « *Or, contrairement aux affirmations du rapport de la CNCJ, j'ai bel et bien consulté cet historien récent, puisqu'il y est fait 17 fois mention dans mon livre (...)* ».

- (...) il est étonnant que vous-même (...) **définiez un point de vue contraire à celui que défend l'historien que vous me reprochez, à tort, de n'avoir pas consulté : pour le Père Lefèvre, le vol et la profanation des Hosties consacrées sont en effet attestés historiquement.**

-(...) ... « je suis d'autre part profondément **heurtée par la superficialité, l'absence de respect, de rigueur scientifique, de profondeur, de précaution, de profondeur, d'indépendance et d'impartialité de l'étude de l'ostensoir du Très-Saint Sacrement de Miracle.** Outre les erreurs et confusions au niveau de l'identité et statut des membres de la Commission, le rapport ne mentionne la présence d'aucun observateur indépendant et impartial, et aucun des nôtres n'a été invité à cette inspection, malgré ma demande.

Se limiter à une simple observation du contenu de l'ostensoir (des « poussières », un tissu et des fils de coton, des résidus de peinture), sans en étudier l'origine ni la substance, retirer « *tout le contenu de l'ostensoir*» (« poussières » comprises ?) puis le « *remettre dans son état initial*», n'est-ce pas d'une part un **manque de professionnalisme et d'autre part une nouvelle forme de profanation**, plus grave quand elle est commise par des catholiques censés réaliser que la Présence Divine Réelle a habité pendant des siècles ce réceptacle, et qu'il en subsiste peut-être encore des traces, même infimes ?

Qu'est-il donc advenu des vestiges eucharistiques encore vénérés dans les rues de Bruxelles il y a 50 ans ? Comment expliquer que Madame Van Ypersele de Strihou affirme en l'an 2000, dans le catalogue de la cathédrale, à la page 80, qu'ils sont encore présents et que plus rien n'est visible 18 ans plus tard ? **Quelle assurance pouvons-nous avoir que tout le contenu (y compris les « poussières » et « débris de peinture ») ont été replacés dans l'ostensoir par la Commission du 19 juin 2018 ? (...)**

-(...)